Envoyé en préfecture le 06/06/2023
Reçu en préfecture le 06/06/2023
Publié le
ID : 064-200087567-20230605-23_43-CC

DECISION N° 23-43

REGIE AUTONOME

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL

Siège : 29, cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL
CONVENTION DE FORMATION TSEM AUTISME

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 ;

Vu la délibération n° 06 du conseil d'administration en date du 12 novembre 2020, rendue exécutoire par la sous-préfecture de Bayonne le 24 novembre 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales susvisé, et notamment concernant le fait de pouvoir prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services conclus selon la procédure adaptée, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Vu la proposition de l'organisme de formation Delphine DECAËNS ;

Considérant qu'il convient de signer cette convention ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer la convention de formation professionnelle avec l'organisme de formation Delphine DECAËNS en vue de la formation programmée du 3 au 5 juillet 2023 pour l'accueil des élèves en situation de handicap, organisée par la Régie autonome. Le conservatoire s'engage à verser la somme de 4 230 € à l'organisme de formation Delphine DECAËNS.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur de la Régie autonome et Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Bayonne, receveur de la régie autonome, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

ARTICLE 3 : Une ampliation de la présente décision sera transmise à la sous-préfecture de Bayonne, publiée sur le site internet du Conservatoire Maurice RAVEL et communication sera donnée à la prochaine séance du conseil d'administration.

Bayonne, le 5 juin 2023

Le Président,
Antton CURUTCHARRY

Régie autonome ★ Conservatoire à Rayonnement Régional ★ Maurice Ravel